



OGEC Saint Martin
163, av. du Général de Gaulle
69760 Limonest

Limonest, le 30 mars 2020

Chers parents,

Tout d'abord, j'espère que dans vos familles respectives chacun est en bonne santé.

Comme vous le savez, depuis le lundi 16 mars les établissements scolaires sont fermés à l'accueil des élèves jusqu'à nouvel ordre, et le gouvernement vient de prolonger le confinement jusqu'au 15 avril.

Exception : les élèves dont les parents sont mobilisés par des services de soins et médico-sociaux sont accueillis à l'école, conformément aux recommandations nationales.

L'organisation humaine :

La **continuité pédagogique** a été mise en place par l'équipe éducative, sous la responsabilité de Brigitte Renaud, Cheffe d'établissement.

S'agissant des **salariés de l'OGEC** :

- Brigitte Renaud et certains salariés assurent chaque jour l'accueil des élèves dont les parents sont mobilisés par des services de soins et médico-sociaux. Brigitte Renaud est joignable par e-mail (brigitte.renaud@ecolesaintmartin.info) et par téléphone

- Delphine Vasquez assure sa mission d'assistante administrative en télétravail. Elle reste joignable par e-mail (secretariat@ecolesaintmartin.info)

Éléments économiques :

Nos postes de dépense ne sont ni annulés ni allégés, à titre d'exemple :

- Le collège employeur, au niveau national, a acté le maintien à 100% des rémunérations des salariés OGEC pour les mois de mars et avril 2020.
- Notre prestataire de nettoyage a réalisé le nettoyage/décapage de l'ensemble des salles de classe, y compris désinfection des tables, chaises, interrupteurs, poignées etc etc, et assure le ménage/désinfection des espaces utilisés à l'accueil des élèves dont les parents sont mobilisés par des services de soins.



OGEC Saint Martin
163, av. du Général de Gaulle
69760 Limonest

Les contributions scolaires sont maintenues, la scolarité n'étant pas une prestation à l'acte et la contribution des familles étant dédiée au caractère propre de l'Enseignement Catholique (infrastructures, pastorale).

Les prestations non scolaires facturées à l'acte (garderie, études) ne sont plus appelées en paiement dès lors qu'elles ne sont pas effectuées. Ainsi, **les facturations du 20 avril** seront établies comme détaillées ci-dessous

- Pour les familles n'ayant pas souscrit de forfait garderie/étude : facturation des prestations de garderie/étude de la semaine du 9 au 13 mars
- Pour les familles ayant souscrit un forfait garderie/étude pour le trimestre [6 janvier-31 mars] : une réduction de 50% est appliquée pour le mois de mars (correspondant à la mensualité d'avril 2020)
- Pour les classes concernées, les séances effectivement réalisées d'escrime seront facturées

Nous sommes très attentifs aux familles financièrement impactées par la crise et restons disponibles en cas de question.

Information travaux de réhabilitation de l'école : le chantier est temporairement fermé, depuis le 16 mars, jusque nouvel ordre.

Brigitte Renaud et toute l'équipe de l'OGEC reste à votre écoute

Nathalie Duhamel, présidente OGEC Saint-Martin

ogec@ecolesaintmartin.info